



Paradis fiscaux

De même qu'il existe un guide du tourisme, de la pêche, des vins, des fromages... il existe aussi un « guide des paradis fiscaux » (1).

A conseiller à tous ceux qui sont obsédés par l'arrivée de la feuille d'impôt, et encore plus par son règlement. Ils pourront toujours rêver. Rêver et réfléchir.

En près de 300 pages, on sait tout de ces pays généralement petits par leur superficie, mais imposants par le nombre des banques ou des résidences secondaires pour milliardaires.

Tout : des moyens de communication au mode de fonctionnement (ou à l'absence de fonctionnement) du contrôle des changes, en passant par « la stabilité économique » et le « consensus politique ». Très important, le consensus politique, quand il s'agit de mettre au vert une partie de son or jaune.

Enfin, les diverses facilités fiscales sont passées au crible fin et agencées de telle sorte qu'elles ne laisseront indifférent aucun financier.

Ce rapide tour du monde ne sera pas sans susciter le goût du voyage.

On pourrait commencer par l'enclave de Campione, tout près de chez nous, en Suisse. Pas de taxation. Le casino est l'industrie la plus prospère. Il paraît que le fichier des joueurs pourrait faire « sauter » le nord de l'Italie. Par souci de sûreté, il est renfermé jour et nuit dans une chambre forte entourée de gardes armés jusqu'aux dents. Pour les amateurs d'émotions fortes.

A ceux qui sont en mal d'exotisme, nous conseillerons Panama. Le soleil n'est pas le seul avantage. Toute société qui réalise ses impôts à l'extérieur du pays ne paie aucun impôt, sauf... les horaires de l'agent résident.

Dans la zone franche de 38 hectares située dans la ville de Colon, à l'extrémité atlantique du Canal, les conditions sont encore plus avantageuses. Parmi les 800 sociétés établies — 800

sociétés sur 38 hectares ! — on trouve les plus beaux fleurons de l'industrie américaine, japonaise... et française.

D'un coup d'avion, il est possible de se transporter aux Bahamas. 350 banques pour 180.000 habitants. Une bonne moyenne. Pas d'impôt sur le revenu, pas d'impôt sur les successions, pas de contrôle sur les transferts de devises.

Pour les foyers plus modestes, on peut retenir le Libéria, sur la côte occidentale de l'Afrique. Comme dit le guide, les sociétés sont « affranchies de l'esclavage fiscal ».

La flotte marchande libérienne, du point de vue juridique, est la plus importante du monde. On imagine aisément pourquoi. Les importations et exportations de billets sont entièrement libres. Une société libérienne — au détail près — peut faire tout ce qu'elle veut dans le plus grand secret. Bref, c'est le paradis des paradis. Pour les amoureux de la navigation.

Si on veut revenir à des distances moins impressionnantes, on se contentera du Liechtenstein et de ses mystères (fiscaux), de la Suisse (et ses comptes à numéros), des îles de Jersey (pas de bénéfice à déclarer), ou encore de la principauté de Monaco (pas d'impôt sur le revenu).

Les moyens et les complicités dont bénéficient les fraudeurs sont scandaleux. Les possibilités — tout à fait légales — d'échapper à l'impôt ne le sont pas moins.

Pour s'en convaincre, il n'est pas besoin de quitter l'hexagone. Sur ce sujet, le « guide » est relativement bref. Il se contente de noter que « la France peut être aussi un paradis fiscal ».

Exact. Mais pour beaucoup, elle s'apparente surtout à l'enfer.

JACK DION.

(1) Guide des paradis fiscaux, d'Edouard Chambest (Tchou).